

## Fiche X - Le traitement en taillis-sous-futaie

### Définition

Il consiste à appliquer à un peuplement composé d'une futaie feuillue et d'un taillis un traitement mixte qui est irrégulier dans la futaie et régulier dans le taillis.

Le peuplement qui en résulte, appelé taillis sous futaie (TSF), est constitué d'un taillis simple et d'une futaie irrégulière claire dont les âges sont en principe des multiples de celui de la rotation du taillis.

La futaie est composée d'arbres appelés réserves, dont on distingue trois catégories, répondant à une norme en terme d'effectif :

- Les **baliveaux**, qui ont l'âge du taillis (au moment de la coupe), et dont la densité théorique est de 60/ha.
- Les **modernes**, qui ont le double de l'âge du taillis, et dont la densité théorique est de 30/ha.
- Les **anciens** qui ont au moins trois fois l'âge du taillis, et dont la densité théorique est de 15/ha.

Les coupes traditionnelles de TSF au sens strict ne sont plus pratiquées à l'heure actuelle en Bretagne. En conséquence, ces peuplements évoluent vers des formes différentes qui dépendent de la nature des interventions conduites :

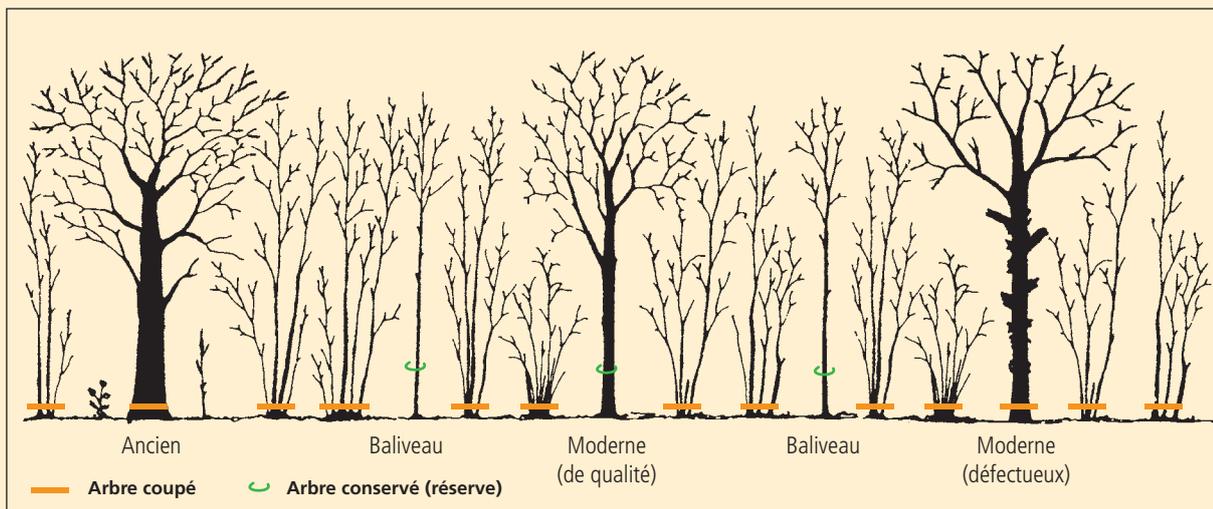
- **des taillis avec réserves**, correspondant à une forme appauvrie du TSF, lorsque le prélèvement des réserves n'a pas été compensé par un recrutement suffisant de baliveaux,



Coupe de TSF réalisée 7 ans plus tôt

- **des mélanges de futaie feuillue et de taillis** avec un effectif de réserves éloigné de la norme du taillis sous futaie,
- **des peuplements en cours de conversion vers la futaie**, par enrichissement progressif de la réserve et /ou évolution du taillis vers la futaie sur souche.

### La coupe de taillis sous futaie



### Principaux objectifs :

Le traitement en taillis sous futaie a pour objectif principal de produire une gamme variée de produits ligneux sur une même parcelle : bois de feu, piquets, sciages de qualité secondaire (poteaux, bois de construction divers...), et, dans une moindre mesure, bois d'œuvre de premier choix (utilisable en menuiserie, ébénisterie ou déroulage, tranchage).

Il peut également avoir un objectif cynégétique secondaire car le système de coupes fortes sur lequel il est fondé offre des conditions alimentaires et d'abri très favorables au gibier.

### ■ **Schéma sylvicole :**

Pour se perpétuer « à l'identique » à l'échelle de la parcelle forestière, le taillis sous futaie doit comporter un effectif de réserves bien réparties s'approchant de la norme théorique précisée page 171, traduite dans la pratique par les fourchettes suivantes :

- 50 à 70 baliveaux ou arbres d'avenir/ha,
- 20 à 35 modernes/ha,
- 10 à 20 anciens/ha.

Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation
Coupe de taillis sous futaie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage d'une soixantaine de jeunes perches de franc pied d'essences - objectif correspondant aux futurs baliveaux. A défaut de franc-pied, ces sujets sont recrutés parmi les plus beaux brins du taillis.</li> <li>• Coupe à blanc du taillis (à l'exception des futurs baliveaux préalablement repérés).</li> <li>• Récolte des anciens parvenus à maturité, ainsi que des modernes et baliveaux en surnombre, choisis parmi les plus médiocres, de manière à se maintenir dans les fourchettes d'effectif indiquées pour chaque catégorie.</li> </ul>	Le repérage des baliveaux peut avoir lieu l'année précédente la coupe. Coupe à programmer à une périodicité comprise entre 15 et 40 ans selon l'essence principale du taillis (cf. âges recommandé et minimum des rotations de taillis en fonction de l'essence, pages 173 et 174).
Dégagements	Dégagement énergique des taches de semis contre la végétation concurrente et la repousse du taillis.	Un dégagement annuel durant les trois ans qui suivent la coupe puis un dégagement tous les deux ans en tant que de besoin.

La surface terrière de la réserve juste avant coupe se situe aux alentours de 8-10 m<sup>2</sup>, sans dépasser 12 m<sup>2</sup>, pour un effectif compris entre 80 et 125 tiges par hectare. Son couvert représente alors à ce stade à peu près la moitié du couvert forestier total. Après la coupe, la surface terrière de la réserve est comprise entre 5 et 7 m<sup>2</sup> par hectare.

### ■ **Avantages, contraintes et inconvénients**

#### **Pour le propriétaire forestier**

Avantages	Contraintes et inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de phase d'investissement lourd (contrairement à la futaie régulière).</li> <li>• Recettes périodiques (à chaque coupe de TSF).</li> <li>• Sylviculture bien maîtrisée, relativement aisée à mettre en œuvre tant que les baliveaux sont faciles à recruter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupes fortes peu compatibles avec l'obtention de grumes de qualité (détérioration de la qualité des fûts des réserves liée à une mise en lumière brutale).</li> <li>• Production axée sur le bois de feu avec une faible proportion de bois d'œuvre.</li> </ul>

#### **Vis-à-vis des objectifs de la gestion durable des forêts**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuplements à bonnes disponibilités alimentaires pour le gibier.</li> <li>• Ecosystèmes peu artificialisés, à dominante d'essences autochtones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de diminution progressive de la fertilité du sol, lorsque la station est pauvre et les rotations courtes.</li> <li>• Faible stockage de carbone dans les peuplements sur pied.</li> </ul>

### ■ **Conditions sylvicoles favorables**

Bien que considéré de nos jours comme désuet, le traitement en TSF peut se révéler intéressant s'il fait l'objet de légères adaptations dans sa mise en œuvre (maintien d'un gainage léger autour des réserves au moment des coupes, application à des essences feuillues à croissance rapide comme le châtaignier, conservation des essences les plus précieuses au-delà du stade « ancien »...), afin d'augmenter la proportion de grumes de valeur produites.

Sa mise en œuvre nécessite la présence d'un taillis vigoureux. On considère que le traitement en TSF n'est plus applicable lorsque le taillis représente moins de la moitié du couvert du peuplement.